

Groupe AXA

Les Brèves du **SY.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

PHÉNIX : 6 ans « d'avancées » patronales /
Ça Suffit !
Voilà pourquoi FO a quitté la NAO !!

RÉMUNÉRATIONS

Année	E.B	*Évolution en tenant compte de l'évolution des prix à la consommation	E.I	*Évolution en tenant compte de l'évolution des prix à la consommation
2001	26 711		38 171	
2002	26 660		35 690	
2003	23 770		37 126	
2004	22 885		37 000	
2005	24 995		40 561	
2006	25 240	* - 15,36 % (entre 2001 et 2006)	40 437	* - 5,11 %

*L'évolution des valeurs de l'indice des prix à la consommation incluant le tabac entre décembre 2001 et décembre 2006 a pris 10,43 points. Ramenés en € constants les 25 240 € de 2006 **correspondent à 22 607 € de 2001 pour les EB** et les 40 437 € de rémunération moyenne des EI corrigés de l'inflation entre 2001 et 2006 ramènent la rémunération en € constants **à 36 219 € pour la période considérée.**

Effectifs

Année	E.B	E.I	TOTAL
2001	2455	1654	4109
2002	2529	1485	4014
2003	2465	1478	3943
2004	2282	1490	3772
2005	2186	1435	3621
2006	2075	1342	3417

Et des effectifs en baisse de près de 17 % !

Et après ça, pour justifier leur signature, certains continuent de prétendre qu'ils ont signé parce qu'ils perçoivent en Phénix des avancées, parfois qualifiées même de significatives !

Mais que dire des propos et du comportement, lors de la première séance de négociation, de Monsieur POTELLET **qui ose prétendre que les positions de Force Ouvrière, positions qui consistent à porter les revendications des salariés, sont rétrogrades** ! Ne serait-ce pas le bilan ci-avant qui est rétrograde ?

Et ce Monsieur, ce grand Monsieur, cet éminent négociateur que certains appellent Olivier (les bilatérales, ça crée des liens forcément) déclarant avec un aplomb qui frise l'entendement, qu'il ne s'adresse désormais qu'aux salariés « Phénix ».

Qui peut permettre à cet individu d'exclure avec un mépris digne des années noires, ceux qui ont pu ou su préserver leurs anciens contrats de travail ?

La réponse est à chercher auprès de leur maître, leur gourou, le Sieur Henri de Castries qui déclarait lors d'un entretien à la maison dorée le 5 février 2002 : « *un collaborateur qui performe mais qui ne respecte pas les valeurs de l'entreprise n'a pas sa place dans notre groupe. Un collaborateur qui sous performe mais respecte les valeurs doit avoir une seconde chance* ».

M. POTELLET, en bon petit soldat, met donc en pratique les vives recommandations de Monsieur de Castries en apportant une « attention toute particulière » (il les saigne en leur disant qu'il les aime) aux optants phénix, ignorant ceux qui n'ont pas « manifesté » leur désir d'intégrer une structure qui impose comme modus vivendi, l'aliénation, la soumission et la paupérisation des producteurs !

« Partageons les valeurs », pendant qu'une poignée se partage le fruit de notre labeur, c'est aussi leur conception de l'égalité des chances voire des destins.

Sur le fond et sur la forme, il est impensable d'ignorer, comme il le fait, les salariés qui ne se sont pas « Phénixés ».

Déclaration Force Ouvrière aux autres Organisations Syndicales

Force Ouvrière veut être claire avec tous les intervenants de cette NAO et nous voulons être clairs avec les salariés que nous représentons.

Nous constatons depuis des années, NAO après NAO, que les avenants PHENIX ne freinent ni les baisses d'effectifs, ni la baisse du pouvoir d'achat (en particulier celle des jeunes), ni le turnover.

Nous constatons, tout au long de l'année dans les régions et dans toutes les instances, des interventions de tous les Syndicats pour indiquer ces évolutions néfastes et négatives (voir les préalables et les motions, parfois unanimes !!).

Dans les tracts, la majorité des OS dénonce une situation intenable : problèmes de commissions, problèmes informatiques, problèmes de gestion, problèmes liés aux stimulations, etc. etc. qui génèrent, comme nous l'avons tous constaté et dénoncé lors de la présentation des bilans sociaux régionaux, un niveau de salaire moyen inacceptable.

Nous voulons simplement retranscrire en NAO ce qui se passe dans les régions et les Instances Représentatives du Personnel (notamment dans les Comités d'Établissement).

Nous voulons légitimement revenir à la définition littérale du mot NEGOCIATION et mettre fin aux discussions autour des propositions unilatérales de la direction.

La direction reculerait si l'unité syndicale se réalisait sur la revendication de réelles augmentations de salaires.

Comment peut-on tenir de tels propos et agir de la sorte, quand on sait qu'un accord sur l'égalité a été brandi, toutes voiles dehors, pour démontrer à la terre entière qu'AXA la vertueuse était un modèle en la matière ?

Comment peut-il se la jouer en cadors alors que, par son génie destructeur, le réseau, est devenu un mouvoir à commerciaux. Terme exagéré ? NON, lorsque plus de 800 commerciaux quittent chaque année le réseau, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond ! Quand 50 % des commerciaux du réseau ne gagnent qu'à peine 1 000 € par mois c'est qu'il y a un problème !

Pour Force Ouvrière, il est temps d'en finir avec ces parodies de négociations qui n'ont pour objet que de remplir les poches des actionnaires.

Pour notre organisation, la NAO doit avoir pour axe les revendications légitimes des salariés.

Déclaration faite par FO lors de la deuxième séance de NAO avant la demande de suspension de séance :

Force ouvrière refuse que la négociation salariale se fasse sur la base des propositions de la direction comme cela se fait depuis plusieurs années, ce qui a pour conséquences : De systématiser la baisse du pouvoir d'achat des salariés,

D'entretenir la paupérisation, la précarité, le turnover, la discrimination entre les différentes populations de salariés et la baisse des effectifs.

Force ouvrière constate que, d'années en années, les mesures prises en NAO ne font que complexifier la lisibilité de la feuille de paye et ne donnent que des augmentations de salaire virtuelles au regard de l'allongement du temps de travail et de la politique de réduction des frais / réduction des commissions. Augmentations virtuelles pour les salariés, sans commune mesure avec l'évolution des bénéfices de l'entreprise et les augmentations de rémunérations vertigineuses de ses dirigeants.

Force ouvrière revendique la remise à plat des accords « phénix » et réitère sa demande d'entamer de véritables négociations salariales sur la base des besoins réels des salariés et des revendications légitimes des Organisations Syndicales.

Mais... la majorité des OS (organisations syndicales) s'y oppose (pour les autres l'abstention vaut accord...). Pour elles, le salut réside dans les préparatoires auxquelles elles participent en face à face avec la direction (bilatérales), favorisant ainsi le principe du moins disant social tout en dénaturant les négociations plénières. De leur propre aveu, elles participent à l'élaboration de ce qu'ils appellent des « avancées », en total accord avec la direction. Le résultat depuis 5 ans en matière de salaire est, net, précis, cinglant, sans appel !!

Il ne s'agit donc plus de négocier en NAO, mais de définir et de participer notamment, en amont, à l'encadrement de la masse salariale, ne s'attardant que sur l'accessoire au détriment de l'essentiel c'est-à-dire les revendications issues des salariés, celles que nous portons. Ces agissements contre nature ont abouti à entériner les reculs salariaux que nous constatons depuis maintenant trop longtemps !!!

Quelques « perles » des intervenants, qui se disent être VOS représentants en Négociation Annuelle Obligatoire :

- ◆ « pour rester dans le métier et gagner sa vie, il faut savoir vendre ou aller ailleurs » (!)
- ◆ « les jeunes ont des bas salaires parce qu'ils démarrent dans la profession » et ce malgré les garanties de salaires... (!)
- ◆ « on ne peut remettre en cause PHÉNIX car les accords ont jusque là été systématiquement moins favorables que les accords précédents » (!...)
- ◆ « on ne peut pas demander des mesures trop fortes, la direction ne serait pas d'accord » (!)
- ◆ « c'est la direction qui détient les rênes » *(!)

** Dans cette dernière remarque, parlerait on du chèque syndical ?*

Pourtant, qui peut nier le caractère impératif et l'urgence à régler sans tarder le problème des salaires et des effectifs.

N'est il pas temps d'en finir avec Phénix et de revoir les structures de rémunérations ?

A l'instar du mouvement que nous avons commencé, impulsé pour obtenir le versement d'un mois de salaire en contrepartie de l'absence d'intéressement, il est de notre responsabilité, de tout mettre en œuvre, de se disposer, pour en finir avec des pratiques d'un autre temps, « **des pratiques rétrogrades** ».

Pour Force Ouvrière, il est hors de question de cautionner cette politique de maîtrise des bas salaires orchestrée par la direction, avec la bienveillance de ceux qui ont délibérément décidé de traduire socialement les objectifs économiques de l'entreprise !

Devant l'attitude sclérosée des autres organisations syndicales, nous avons quittés la NAO qui est tout sauf une négociation.

Le rôle d'un syndicat n'est-il pas, avant tout, de défendre les intérêts des salariés !

C'est pour cela que Force Ouvrière revendique :

- ⇒ **Un fixe non amortissable de 1 600 € pour les EB,**
- ⇒ **Un fixe non amortissable de 1 800 € pour les EI,**
- ⇒ **Des commissions dès le premier € de production,**
- ⇒ **Le paiement total des réemplois,**
- ⇒ **Aucun abattement lorsque les commerciaux sont obligés de diminuer les frais d'entrée,**
- ⇒ **Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels...**

Et demande l'ouverture de réelles négociations salariales !

Région Ouest :

ANKERMANN Gérard (14) Tel : 06 79 70 58 93
BRAND Fabrice (35) Tel : 02 99 09 33 42
BELLIOT Patrice (44) Tel : 06 08 61 05 90
CHAUVIN Christine (44) Tel : 06 10 96 50 95
DI MAURO Marc (41) Tel : 06 86 0 785 31
DITTIÈRE Patrice (49) Tel : 02 41 54 22 55
JUHE Loïc (50) Tel : 02 33 90 99 47
LE TIEC Philippe (35) Tel : 02 99 59 36 08
MARANGONI Delki (50) Tel : 02 33 05 82 61
MIROUX Yvan (44) Tel : 06 72 74 33 06
MOY Marylène (29) Tel : 02 98 73 34 89
PESCHE Alain (53) Tel : 06 07 29 33 73

**Vos délégués
SY.NPA FO**

Région Nord Est :

BELGERI Régis (88) Tel : 03 29 09 43 09
GENSSE Philippe (80) Tel : 06 63 42 79 73
FESSARD Didier (08) Tel : 03 24 37 78 33
FLAMENT Philippe (59) Tel : 06 12 38 72 98
GONTIER Daniel (80) Tel : 03 22 20 36 22
JACQUES James (55) Tel : 03 29 88 30 85
JAMBON Pierre (21) Tel : 06 07 53 70 47
HERRMANN Roland (67) Tel : 03 88 33 22 03
MARTIN Evelyne ((62) Tel : 06 17 67 67 15
MÜLLER Franck (55) Tel : 03 29 86 11 61
MICUCCI Joël(59) Tel : 06 70 95 33 09
PETIT Christian (62) Tel : 06 08 48 16 21
THEROND Lucette(71) Tel : 06 14 88 02 36
VIGNAUD Daniel (21) Tel : 06 11 57 33 82
WAUTHY Didier (80) Tel : 06 07 26 72 95

Ile de France

ALTINDAG Hasan (95)
Tel : 06 08 53 27 89

CHAPUT Catherine (93)
Tel : 01 43 84 36 20

MORNET Henri (93)
Tel : 06 19 96 45 95

STEFANINI Jean-Claude
Tel : 01 47 74 14 59

SCHWARTZ Laurent(77)
Tel : 06 88 31 71 60

Région Sud-ouest

BERGERAT Laurent (87) Tel : 06 17 28 84 31
CHAUX Pierre (87) Tel : 06 20 95 79 06
DUCOS Muriel (65) Tel : 06 23 59 77 72
GAZEAU Anne Lise (16) Tel : 06 82 91 20 28
HABAROU Marielle (65) Tel : 06 10 32 32 45
LIZZOLA Alain (32) Tel : 06 21 19 95 82
ROQUEBERT Colette (31) Tel : 06 73 70 99 04
PERDUCAT Pascal (33) Tel : 06 07 59 70 04
STAAL Hervé Noël (33) Tel : 06 87 29 21 85

Région Sud-est

BONTHOUX Pierre (13) Tel : 06 12 34 25 31
ETIENNE Guy (69) Tel : 06 75 06 52 10
FERRARI Éric (06) Tel : 06 11 74 97 76
GIOVANNELLI Michel (13) Tel : 06 11 25 17 88
LUCCHINI Marc (20) Tel : 06 11 89 25 17
THOMAS Marie-Hélène (84) Tel : 06 18 03 82 71
VADROT-GALDIES E. (71) Tel : 06 68 47 40 63

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2007

E.I. : 147€

E.B. : 122€

Retraités : 82 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (personnel).....

Fait à le

Reçu Fiscal OUI NON

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ